

du poisson, d'autres, les neuf dixièmes. M. Foster a basé son plaidoyer sur un tiers. La preuve est écrasante sur ce point, en notre faveur. Hier, j'ai attiré l'attention de Vos Honneurs, sur le fait que les témoignages destinés à nous contredire, avaient été donnés par des témoins qui n'étaient pas allés eux-mêmes à ces places de pêche, et qui, disaient-ils, pratiquaient la pêche ailleurs que sur les côtes, où les bénéfices, selon eux, ne devaient pas être si grands.

Citons ici les témoignages de quelques-uns de nos témoins.

M. Simon Chivério déclare que les deux tiers du maquereau sont pris en dedans de trois milles des côtes de l'Île du Prince-Édouard, et que durant certaines saisons, on ne peut en prendre au-delà. Il attribue cela au fait que ce poisson se tient près des côtes pour y chercher sa nourriture (le témoin parle d'après une expérience de trente années). La pêche dans la baie des Chaleurs se fait près des côtes, parce que l'eau est profonde et le courant est très fort au centre. Sur le côté méridional se trouvent des bancs où abonde la nourriture du poisson.

M. McLean affirme avoir vu lui-même des vaisseaux au milieu de troupes de maquereau, aussi loin que la vue pouvait s'étendre sur les côtes; il a vu prendre du maquereau avec des hameçons-grappins, à une profondeur de deux brasses d'eau. Le maquereau, dit-il, ne se prend que lorsqu'il erre ça et là, sauf sur les battures ou les bancs; et lorsqu'il faisait la pêche il n'allait jamais au-delà de trois milles des côtes.

M. Campion dit n'avoir pas pêché au-delà de trois milles parce qu'il n'y avait pas de poisson. Quelques vaisseaux s'éloignaient de terre, mais devaient revenir, ne trouvant pas de poisson au-delà de trois milles.

M. Campbell déclare que les deux tiers du poisson sont pris en dedans de trois milles dans la baie de Chaleurs. Les vaisseaux américains faisaient la pêche du maquereau à une distance d'un mille et demi à deux milles des côtes; on ne pêchait que peu au-delà des trois milles.

M. Poirier, parlant d'après son expérience de quarante années, dit qu'il n'a jamais pris de maquereau à moins de deux milles des côtes.

M. Sinnett, de Gaspé, dit avoir vu les maîtres de vaisseaux américains pêcher à deux milles et même à un mille de la côte. La pêche du maquereau, dit-il, se pratique généralement près des côtes, et celle de la morue à la distance d'un mille et demi ou deux milles.

M. Grenier déclare avoir vu faire la pêche du maquereau au-delà de trois milles; mais, règle générale, cette pêche se pratique en dedans de cette zone. Plus des deux tiers du poisson se prennent en deça de trois milles.

M. McLeod affirme que les Américains pêchent principalement en dedans de trois milles dans la baie des Chaleurs; il a pris lui-même du poisson à Miscou et Shippegan, à un demi-mille de la côte.

M. A. McKenzie dit que les vaisseaux américains prennent les deux tiers de leur poisson sur les côtes, mais que quelques-uns, un peut-être sur vingt, pêchent en pleine eau.

M. Angus Grant déclare avoir pêché à la distance d'un demi-mille à un mille et demi de la côte.

M. Brown dit la même chose.

M. McKay dit avoir fait la pêche tout près des côtes du Cap-Breton.

Le capitaine Hardinge dit que la pêche la plus profitable se fait en dedans de trois milles: on ne saurait différer d'avis sur ce point. D'après son expérience et les observations qu'il a faites à sa station de pêche, ainsi que d'après tous les renseignements obtenus, il est d'avis que la pêche du maquereau au-delà de trois milles, est de nullo valeur.

M. Nicholson déclare qu'à sa connaissance tout le maquereau se prend en deça de trois milles des côtes.

M. McGuire dit être informé par les capitaines américains, que la pêche du maquereau se pratiquait sur les côtes.

M. Stapleton pense d'après ses conversations avec les pêcheurs américains que les trois-quarts du poisson sont pris sur les côtes. En 1851, il a fait la pêche avec